

RCS : LORIENT  
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00544  
Numéro SIREN : 884 561 952  
Nom ou dénomination : 2M INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003993

Exercice ouvert le	01/04/23	et clos le	31/03/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU 2M INDUSTRIE 5 CITE DE KERLODET  56300 SAINT-THURIAU			
SIRET 88456195200018		Mél : xavier.marie@acb-pontivy.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Gestion de fonds	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------	--	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	1 983
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)**

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom / Adresse Etat de résidence N°

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	Isacompta
---	-----	---	-----	--	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :</b>		<b>Nom et adresse du conseil :</b>	
COGEDIS ZI St Thonan 29800 ST THONAN			
Tél : 0298203500		Tél :	
<input type="checkbox"/> CGA/OMGA	<input type="checkbox"/> Viseur conventionné	<input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	
<b>Identité du déclarant :</b>		Date : 15/04/24    Lieu : SAINT-THURIAU	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : MARIE XAVIER	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		Signature	
prestataire :			





1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948\*06

Désignation de l'entreprise		SASU 2M INDUSTRIE			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		5 CITE DE KERLODET 56300 SAINT-THURIAU				
SIRET		884561952000018				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12	
					Exercice N clos le	
					31032024	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012
		Autres *		014		016
	Immobilisations corporelles*			028		030
	Immobilisations financières * (1)			040		042
	<b>Total I (5)</b>			044		048
ACIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052
	Marchandises *			060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070
		Autres* (3)		072		074
	Valeurs mobilières de placement			080		082
	Disponibilités			084		086
	Charges constatées d'avance*			092		094
	<b>Total II</b>			096		098
	<b>Total général (I + II)</b>			110		112
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		100
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )			132		75 270
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		25 757
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	<b>Total I</b>			142		102 127
Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		77 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		197
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 )			172		
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		16 292
	Produits constatés d'avance			174		
	<b>Total III</b>			176		93 579
<b>Total général (I + II + III)</b>			180		195 706	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 2M INDUSTRIE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *													
<b>A- RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le													
				3	1	0	3												
				2	0	2	4												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209				210												
	Production vendue	<table border="1"> <tr> <td>biens</td> <td>dont export et livraisons intracommunautaires</td> </tr> <tr> <td>services *</td> <td></td> </tr> </table>	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	services *		215				214								
			biens	dont export et livraisons intracommunautaires															
	services *																		
			217					218											
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )						222											
	Production immobilisée*							224											
Subventions d'exploitation reçues							226												
Autres produits							230												
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234											
	Variation de stocks (marchandises)*							236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240											
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242											
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont CFE et CVAE * 243 )						244											
	Rémunérations du personnel*							250											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252											
	Dotations aux amortissements*	( dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255 )						254											
	Dotations aux provisions							256											
	Autres charges	<table border="1"> <tr> <td>dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</td> <td>259</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>260</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259																	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264												
							1 006												
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>																			
Produits financiers (III)		280	29 200	Charges financières (V)		294	2 437												
Produits exceptionnels (IV)																			
Charges exceptionnelles (VI)																			
<table border="1"> <tr> <td>dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)</td> <td>347</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)</td> <td>348</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>								dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347																		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348																		
Impôt sur les bénéfices* (VII)																			
306																			
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>																			
310																			
25 757																			
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>																			
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2																			
312																			
25 757																			
314																			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316											
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318											
	Provisions non déductibles*							322											
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés							247											
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*							248											
								330											
	1 460																		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							249											
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)							251											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
998																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
999																			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997											
	Entreprises nouvelles (44 sexies)							986											
	ZFU -TE (44. octies A)							987											
	342																		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)							981											
	JEI (44. sexies A)							989											
	ZRD (44 terdecies)							127											
	ZRR (44. quindecies)							138											
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)							991											
	Investissements et souscriptions outre-mer							344											
ZFANG (44 quaterdecies)							345												
Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)							993												
BUD ( 44 sexdecies)																			
992																			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648											
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641											
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990											
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649											
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>							Bénéfice col. 1												
							Déficit col. 2												
							352												
							354												
							1 983												
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356											
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360											
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>																			
							Bénéfice col.1												
							Déficit col.2												
							370												
							372												
							1 983												

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	195 188	482	4	484		486	195 193	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>195 188</b>	<b>492</b>	<b>4</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>195 193</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si de cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE Néant \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence-ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 849
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 849
Déficits de l'exercice	860	1 983
Total des déficits restant à reporter	870	9 832

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

K 07 27/30

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/04/2023		et clos le : 31/03/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

SIREN 884561952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL 56300 VILLE SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Mr  Nom patronymique  MARIE Prénom(s)  XAVIER  
 Nom marital  MARIE % de détention  100,0000 Nb de parts ou actions  100,00  
 Naissance : Date  13/04/1968 N° Département  14 Commune  CAEN Pays  France  
 Adresse : N°  5 Voie  CITE DE KERLODET  
 Code Postal  56300 Commune  SAINT-THURIAU Pays  France

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

SIREN 884561952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL 56300

VILLE SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination ATELIERS CENTRE BRETAGNE

N° SIREN (si société établie en France) 327193306 % de détention 50,22

Adresse : N° [Empty] Voie RUE AMPERE

Code Postal 56300 Commune PONTIVY Pays France

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

Forme juridique [Empty] Dénomination [Empty]

N° SIREN (si société établie en France) [Empty] % de détention [Empty]

Adresse : N° [Empty] Voie [Empty]

Code Postal [Empty] Commune [Empty] Pays [Empty]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 MAI 2024**

Le trente Mai deux mille vingt-quatre, à dix heures, l'associé unique de la SASU 2M Industrie, au capital de 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle.

**L'ordre du jour :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024
- Affectation du résultat

**Première Résolution**

Après en avoir pris connaissance, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 25 757,00 euros.

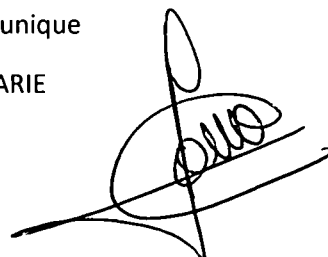
**Deuxième Résolution**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 757,00 euros de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » : 25 757,00 euros

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique  
Xavier MARIE



2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

## **RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 MAI 2024**

Le soussigné, Mr MARIE Xavier, président et associé unique de la Société 2M Industrie, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2024, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Compte tenu de son objet, l'évolution de la société dépend principalement de sa filiale, la Société ACB (Ateliers Centre Bretagne).

### **FILIALE ET PARTICIPATION**

#### **Activité de la filiale et participation**

Dans le tableau annexé au Bilan, se trouve des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Les éléments suivants complètent ces informations :

#### **Filiale :**

Forme et dénomination : SARL ACB (Ateliers Centre Bretagne)

Capital : 40 000,00 €

% de Capital détenu par la société : 45,62%

Date de clôture : 30/09/2023

Chiffre d'Affaires : 824 891,00 €

Résultat : 47 003,00 €

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes annuels, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, font ressortir un bénéfice de 25 757,00 €, qui sera affecté comme suit :

- Au poste "Autres réserves" : 25 757,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 102 127,00 euros.

## **DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES**

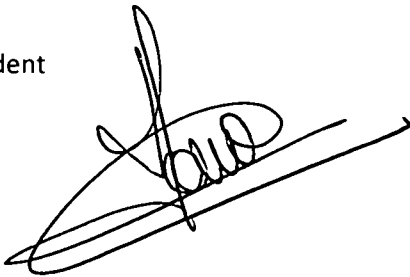
Selon l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je précise qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Fait à Saint Thuriau, le 30 Mai 2024

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. AUB', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES  
PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 MAI 2024**

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, je précise qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Thuriau, le 30 Mai 2024

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written over two horizontal lines that serve as a baseline. The signature appears to be a name, possibly 'A. B...', though it is highly stylized and difficult to decipher.

2M INDUSTRIE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 Cité de Kerlodet  
56300 SAINT THURIAU  
884 561 952 RCS Lorient

---

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 MAI 2024**

**Première Résolution**

Après lecture du rapport sur l'activité de la Société, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

**Deuxième Résolution**

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2024 font apparaître un bénéfice de 25 757,00 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » : 25 757,00 euros

Conformément à la loi, il constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE

